

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 2 juillet 2019 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Phillip Holmes, Archie Greer, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour. Colette O'Malley n'a pu y assister.

**(19-07-75)** Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 3 juin soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(19-07-76)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(19-07-77)** Il est proposé par le Conseiller Greer d'accepter et payer la soumission de Canadian Safety Equipment Inc. pour l'achat d'un ventilateur à pression pour le service des incendies volontaires de Bristol, au montant de 2995,00 \$ plus taxes. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(19-07-78)** Procédures judiciales

Attendu que le propriétaire du lot n ° 5 801 456 a reçu plusieurs avis de nuisance pour le nettoyage de la propriété et l'enlèvement de tous les bâtiments /roulottes;

Attendu que la propriété est actuellement vacante et abandonnée;

Attendu que le propriétaire habite maintenant sur la propriété adjacente Identifiée comme étant le lot n ° 5 801 452, mais n'en n'est pas le propriétaire;

Attendu que le lot n ° 5 801 452 est dans le même état insalubre et que le/la propriétaire a également reçu des avis de nuisance;

Attendu que depuis l'émission des avis, le propriétaire a démontré peu d'efforts à respecter les délais impartis;

Attendu que le propriétaire a confirmé verbalement qu'il ne nettoiera pas la propriété;

Attendu que la municipalité souhaite voir la propriété entièrement nettoyée;

Attendu que la mise en demeure exigeait du propriétaire le nettoyage complet de la propriété avant le 30 mai 2019;

En conséquence il est proposé par le Conseiller Greer que nous autorisions la municipalité de Bristol autorise le cabinet Beaudry Bertrand à poursuivre les procédures judiciaires en vue d'assurer le respect du règlement n ° 306 relatif aux nuisances dans le dossier relatif au lot n ° 5801 456. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(19-07-79)** Procédures judiciaires

Attendu que le/la propriétaire du lot n ° 5 801 452 a reçu plusieurs avis de nuisance pour le nettoyage de la propriété et l'enlèvement de tous les bâtiments / roulottes;

Attendu que la propriété est actuellement utilisée par le propriétaire du lot n ° 5 801 456;

Attendu que la propriétaire a acheté la propriété en 2018 en connaissance de causes et mises en demeure émises;

Attendu que la propriété est dans un état insalubre;

Attendu que une inspection a été effectuée le 4 juillet 2018 par le Chef pompier de la municipalité de Bristol, la travailleuse sociale du CLSC, un agent de la Sûreté du Québec et l'inspectrice municipale;

Attendu que le résident a refusé l'assistance du CLSC afin d'être relocalisé;

Attendu que depuis l'émission des avis, le propriétaire a démontré peu d'effort à respecter les délais impartis;

Attendu que la municipalité souhaite voir la propriété entièrement nettoyée;

Attendu que la mise en demeure exigeait du propriétaire le nettoyage complet de la propriété avant le 30 mai 2019;

En conséquence il est proposé par le Conseiller Greer que nous autorisions le cabinet Beaudry Bertrand à poursuivre des procédures judiciaires afin d'assurer le respect du règlement n ° 306 relatif aux nuisances dans le dossier relatif au lot n ° 5 801 452. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

- (19-07-80)** Mainlevée
- Attendu que les jugements n ° 555-61-000450-150 et n ° 555-61-000867-163 ont été rendus par le district de la Cour du Québec de Gatineau et publiés le 21 novembre 2017;
- Attendu que la municipalité avait enregistré un lien sur les propriétés du défendeur pour le paiement de l'infraction;
- Attendu que la municipalité a reçu la totalité du montant lié à ce dossier le 16 janvier 2019;
- En conséquence la municipalité de Bristol autorise Christina Peck, Directrice Générale, à signer la mainlevée totale relatif à ce dossier. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Le Conseiller Drummond donne avis de motion d'adopter le règlement 316 relatif à la politique de gestion des contrats. Le projet de règlement n ° 316 est déposé.

- (19-07-81)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de commanditer une zone de départ de 100 \$ pour le tournoi de golf au profit des Chutes Coulonge. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, Directrice Générale

- (19-07-82)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les factures totalisant 215 535.33\$ soient payées pour le mois de juin. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-07-83)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de mai. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-07-84)** Il est proposé par le Conseiller Holmes que nous publions dans le journal Equity, le poste saisonnier d'officier d'application des règlements. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

- (19-07-85)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de fixer le montant à 1800 \$ pour avoir suivi le cours d'officier par l'intermédiaire du service des incendies volontaires de Bristol. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-07-86)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'installer un arrêt temporaire sur la rue Dodd à Grantham. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-07-87)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire, Brent Orr

---

Directrice générale, Christina Peck